

Connaissez-vous les JAB, Jeunes Architectes de Belgique ?

Le **JAB** est une association professionnelle créée fin 2007 par quelques architectes critiques d'horizon différents en désaccord avec le fonctionnement de la profession. Le **JAB** se profile comme le porte-parole d'opinions très largement répandues parmi nos confrères mais qui ne sont pas entendues, les rôles étant accaparés par une minorité défendant ses intérêts propres plutôt que ceux de la profession. Soulignons qu'il y a peu, les moins de 35 ans n'avaient pas le droit de voter pour élire les membres de l'Ordre !

Jeunes, ce n'est pas une question d'âge, mais d'état d'esprit. Il s'agit de représenter une volonté progressiste: d'une part celle de bousculer un carcan bien établi qui paralyse la profession depuis trop longtemps et qui a des effets de plus en plus désastreux. Et d'autre part, mettre en œuvre les outils qui permettront de revaloriser la profession.

Nos six revendications fondatrices :

- ▶ mettre fin à la pratique du faux-indépendant ;
- ▶ (re)définir la mission de l'Architecte ;
- ▶ formation (continué) de qualité ;
- ▶ une cotisation vraiment équitable ;
- ▶ faciliter l'accès aux concours pour les jeunes Architectes ;

Bientôt un « facilitateur en urbanisme et architecture » à Bruxelles

A l'initiative d'Emir Kir, Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme, le Gouvernement bruxellois a décidé d'octroyer une subvention de 400.000 € à l'asbl « Le Centre Urbain » pour le développement d'un service de « facilitateur en urbanisme et architecture » à destination du grand public.

Le Centre Urbain, dont le guichet accessible au grand public est situé aux Halles Saint-Géry, est un centre d'information au profit des citoyens dans les matières de l'environnement, de la rénovation urbaine, du patrimoine et de l'aménagement du territoire. Il mène également des études spécifiques dans ces matières et dispense des conseils auprès des administrations.

Le nouveau service de « facilitateur en urbanisme » viendra compléter ces missions déjà étendues du Centre Urbain.

Ce service comprendra plusieurs volets :

- ▶ le développement d'un conseil « urbanisme » de première ligne au guichet du Centre Urbain. Ce travail s'organisera selon le cadre suivant :

- **Informations** : donner une information claire et complète sur les règlements, contraintes et procédures d'urbanisme s'appliquant au bâtiment, parcelle ou projet du demandeur.

- **Explications** : au-delà de l'information, expliquer ce que cela implique pour le projet du demandeur, et les motivations d'intérêt général qui sont en jeu.

- ▶ purger l'Ordre des Architecte.

Mais nous vous invitons à consulter notre site internet www.info-jab.be pour connaître l'ensemble de nos idées et actions.

Bilan

Force est de constater que, depuis quelques années, les choses commencent à évoluer, notamment dans le chef de l'Ordre. Sans insinuer, loin de là, être seuls à la base de ces changements, il faut reconnaître que la représentativité des architectes y est meilleure et que l'Ordre s'est attelé à agir dans plusieurs domaines problématiques (délégué stagiaire, âge d'éligibilité -30 ans-, tarif horaire minimum du stagiaire, cotisations,...).

Plus encore, nous pouvons aujourd'hui nous féliciter d'être régulièrement consultés, informellement ou officiellement, par plusieurs acteurs de la profession. Même si rien n'est joué, nous prenons cela comme un signe révélateur de la qualité du travail accompli et de la justesse des questions que nous soulevons.

Dans cet élan, le **JAB** vise à devenir également un interlocuteur privilégié et incon-



turnable des Ministères dont dépend l'accomplissement de ses revendications.

En outre le **JAB** est en train d'organiser plusieurs rendez-vous pour réunir l'ensemble des acteurs susceptibles d'aboutir à une **réforme profonde** de la profession.

Le **JAB** souhaite que cette dynamique soit soutenue par les architectes qui se sentent concernés et qu'enfin ceux-ci se mobilisent.

Info : www.info-jab.be

Informations sur les décisions disciplinaires par l'IPI, Institut des Professionnels de l'Immobilier

L'IPI a décidé de publier sur son site les décisions définitives intéressantes prises en 2010 par les chambres disciplinaires de l'Institut, ainsi que les jugements intéressants rendus en 2009 et 2010 en matière d'exercice illégal de la profession. Il s'agit de décisions et jugements coulés en force de chose jugée (qui ne peuvent pas faire l'objet d'un recours). Ce relevé est régulièrement mis à jour. Pour ce qui concerne les jugements, tous les résumés sont disponibles en français, les textes intégraux étant publiés dans la langue du jugement ou de l'arrêt rendu.

L'IPI publie également des articles de presse concernant la radiation d'agents immobiliers (274 radiations ont été prononcées en 2010).

Ces jugements disciplinaires publiés ne mentionnent pas le nom des personnes condamnées.

Il semble que la tradition à l'Ordre des Architectes est de ne pas publier les jugements disciplinaires, par discrétion peut-être, étant donné que les personnes radiées peuvent demander leur réhabilitation après 5 années d'interruption de leurs activités d'architecte.

Source : <http://www.ipi.be>

Ce service de conseil sera mis en place dès le début 2011. Il nécessitera l'engagement de trois personnes.

Un travail de réflexion sera par ailleurs mené en parallèle par le Centre Urbain quant à la création en Région bruxelloise d'un service de conseil urbanistique et architectural pour les projets privés de petite ampleur (travail équivalent, mais à moindre échelle, à celui mené par le maître-architecte pour les « grands projets » urbanistiques publics).

Source : Communiqué du 30/12/2010 sur <http://www.emirkir.be/html/fr/news.html>